

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 17 août 2009 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur André Lavallée, Maire d'arrondissement
Madame Carole Du Sault, Conseillère du district de Étienne-Desmarteau
Monsieur François Purcell, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Gilles Grondin, Conseiller du district du Vieux Rosemont
Monsieur Carle Bernier-Genest, Conseiller du district Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. André Lavallée,
maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice des Affaires publiques et du greffe

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 00.

10.01
CA09 26 0247

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2009

Il est proposé par Carole Du Sault
appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2009, tel que livré aux
membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA09 26 0248

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

10.03
10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10.04
10 - Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 20 h 05.

Considérant à 20 h 05 l'expiration du délai accordé pour la période de questions du public en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1)*.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De prolonger la période de questions du public de la séance ordinaire du 17 août 2009 afin d'entendre les personnes inscrites, conformément au *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1)*.

Adoptée à l'unanimité.

La période de questions du public se termine à 20 h 25.

12.01
CA09 26 0249

Demande de subvention – Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte (Transport Québec)

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie à présenter une demande de subvention au ministère des Transports du Québec.

D'authentifier la longueur de cinq (5) kilomètres en site propre comme étant la longueur réelle du tronçon de la Route Verte dont l'entretien est sous la responsabilité de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

De confirmer que l'accès à cette section de la Route Verte est libre et gratuit.

De confirmer que les dépenses pour l'entretien de cette section de la Route Verte, pour l'année 2009, ont été supérieures à 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.
1092913035

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.01
CA09 26 0250

Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat à « Groupe Esthétix inc. » au montant de 105 312,38 \$, pour des travaux de nettoyage de puisards de rues dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Appel d'offres numéro S-9912 (6 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 105 312,38 \$, taxes incluses, pour le nettoyage des puisards de rues dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à « Groupe Esthétix inc. » le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, pour un montant total de 105 312,38 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat (appel d'offres numéro S-9912).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau . Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

Adoptée à l'unanimité.
1092913034

20.02
CA09 26 0251

Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat à « Longus Équipement inc. » au montant de 878 901,19 \$, pour la location d'équipements pour le déneigement et l'entretien des rues 2009-2014 – Appel d'offres numéro 260920S (2 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'encaisser la garantie de soumission de 50 000 \$ déposée par « Hewitt Équipement limitée », dû à son désistement.

D'autoriser une dépense de 878 901,19 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements pour le déneigement et l'entretien des rues pour les années 2009 à 2014 inclusivement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à « Longus Équipement inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2014, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 878 901,19 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260920S.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1092913037

20.03
CA09 26 0252

Recommandation au comité exécutif – Autorisation d'une dépense de 2 546 238,74 \$ incluant l'octroi d'un contrat au montant de 2 386 238,75 \$ à la firme « Construction C.A.L. / Cériko Asselin Lombardi inc. », pour la mise aux normes et la transformation en garage de l'édifice du 1620, rue des Carrières – Appel d'offres numéro 12775 (11 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De recommander au comité exécutif :

D'autoriser une dépense de 2 546 238,74 \$ taxes incluses, pour la mise aux normes et la transformation d'un garage, comprenant tous les frais accessoires.

D'octroyer à la firme « Construction C.A.L. / Cériko Asselin Lombardi inc. » le contrat à cette fin, au montant de sa soumission, soit au prix total de 2 386 238,75\$, taxes incluses, conformément aux plans et devis préparés pour ce contrat (soumission numéro 12775).

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie et au dossier décisionnel, après avoir effectué les virements nécessaires. Cette dépense sera assumée à 25% par la Ville centrale pour un montant de 636 559,69 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.
1091567001

20.04
CA09 26 0253

Octroi d'un contrat (option B) à « Entreprises Daniel Robert inc. » au montant de 225 750 \$ pour la location horaire d'une rétrocaveuse (avec opérateur), pour une période de trois (3) ans, soit de 2009 à 2012 – Appel d'offres numéro 260918S (1 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De retenir l'option B et d'accorder à « Entreprises Daniel Robert inc. », unique et plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2012, le contrat pour la location horaire d'une (1) rétrocaveuse, au montant unitaire de 80 \$ / heure, pour un montant total approximatif de 225 750 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260918S.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1092913036

20.05
CA09 26 0254

Octroi d'un contrat à « NI Produits » au montant de 65 495,36 \$, pour l'achat de 100 équipements de récupération des matières recyclables – Appel d'offres sur invitation (4 soum.)

Il est proposé par André Lavallée
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder à « NI Produits », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat de cent (100) équipements de récupération des matières recyclables, au montant total approximatif de 65 495,36 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1092913038

Il est proposé par le maire André Lavallée
appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.06
CA09 26 0255

Octroi d'une contribution financière de 1 200 \$ au « Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens (Le Bunker) », pour l'achat d'un système de son

Il est proposé par André Lavallée
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 200 \$ au « Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens (Le Bunker) », pour l'achat d'un système de son.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1091239004

20.07
CA09 26 0256

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « L'Oasis des enfants de Rosemont », afin de les soutenir pour la réalisation de la programmation estivale 2009

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « L'Oasis des enfants de Rosemont », afin de les soutenir pour la réalisation de la programmation estivale 2009.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1094498002

20.08
CA09 26 0257

Octroi d'une contribution financière de 600 \$ au « Fonds humanitaire de la FPPM (Fraternité des policiers et policières de Montréal) », afin de financer des repas dans le cadre de la 43^e Journée fèves au lard qui aura lieu le 2 octobre 2009

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 600 \$ au « Fonds humanitaire de la FPPM (Fraternité des policiers et policières de Montréal) », afin de financer des repas dans le cadre de la 43^e Journée fèves au lard qui aura lieu le 2 octobre 2009. Le montant est réparti de la façon suivante :

- 300 \$ pour le Fonds humanitaire de la FPPM (Poste de quartier 35) ; et
- 300 \$ pour le Fonds humanitaire de la FPPM (Poste de quartier 44).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1093769001

20.09
CA09 26 0258

Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à la « Corporation de développement communautaire (CDC) de Rosemont », afin de financer la réalisation d'un documentaire par le Comité Accessibilité de Rosemont (CAR) sur le bénévolat qui est effectué par des personnes issues de l'immigration

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ au Comité Accessibilité de Rosemont (CAR) de la « Corporation de développement communautaire (CDC) de Rosemont ».

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1094238006

20.10
CA09 26 0259

Approbation du projet de convention avec l'organisme « Loisirs du Centre Père-Marquette inc. » et octroi d'une contribution financière totale de 15 061 \$ pour l'année 2009, pour la réalisation des activités du Programme jeunesse d'intervention de milieu

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de convention avec l'organisme « Loisirs du Centre Père-Marquette inc. », se terminant le 30 juin 2010, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 224 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 15 061 \$ aux « Loisirs du Centre Père-Marquette inc. ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.
1091663009

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.11
CA09 26 0260

Approbation d'un projet de convention avec l'organisme « Comité logement de la Petite-Patrie » se terminant le 31 décembre 2009 – Octroi d'une contribution financière totale de 9 250 \$, pour la mise en oeuvre et la réalisation du projet « Ça me dit en famille », dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour l'année 2009-2010

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de convention avec l'organisme « Comité de logement Rosemont », se terminant le 31 décembre 2009, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 225 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 9 250 \$ à l'organisme « Comité de logement Rosemont ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.
1091663008

20.12

CA09 26 0261

Augmentation de la valeur du contrat de déneigement N05-31 octroyé à « CMS Entrepreneurs généraux inc. » (CA05 260304) de 534 350 \$, pour l'ajout de travaux d'épandage de sels et d'abrasifs sur les trottoirs lors du chargement de la neige et sur appel du directeur des Travaux publics de l'arrondissement, portant ainsi le contrat initial au montant de 4 910 733,70 \$

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'augmenter la valeur du contrat octroyé à « CMS Entrepreneurs généraux inc. » de 534 350 \$, taxes incluses, pour l'ajout de travaux d'épandage de sels et d'abrasifs sur les trottoirs au contrat de déneigement N05-31, soumission numéro 260509S (résolution CA05 260304), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 376 383,70 \$ à 4 910 733,70 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1092913031

20.13

CA09 26 0262

Augmentation de la valeur du contrat de déneigement N05-32 octroyé à « Transport Rosemont inc. » (CA05 260305) de 526 223 \$, pour l'ajout de travaux d'épandage de sels et d'abrasifs sur les trottoirs lors du chargement de la neige et sur appel du directeur des Travaux publics de l'arrondissement, portant ainsi le contrat initial au montant de 6 245 972,02 \$

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'augmenter la valeur du contrat octroyé à « Transport Rosemont inc. » de 526 223 \$, taxes incluses, pour l'ajout de travaux d'épandage de sels et d'abrasifs sur les trottoirs au contrat de déneigement N05-32, soumission numéro 260509S (résolution CA05 260305), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 719 749,02 \$ à 6 245 972,02 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1092913032

20.14
CA09 26 0263

Augmentation de la valeur du contrat de déneigement N05-33 octroyé à « Les Entreprises Bucaro inc. » (CA05 260306) de 531 303 \$, pour l'ajout de travaux d'épandage de sels et d'abrasifs sur les trottoirs lors du chargement de la neige et sur appel du directeur des Travaux publics de l'arrondissement, portant ainsi le contrat initial au montant de 5 480 278,93 \$

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'augmenter la valeur du contrat octroyé à « Les Entreprises Bucaro inc. » de 531 303 \$, taxes incluses, pour l'ajout de travaux d'épandage de sels et d'abrasifs sur les trottoirs au contrat de déneigement N05-33, soumission numéro 260509S (résolution CA05 260306), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 948 975,93 \$ à 5 480 278,93 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1092913033

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

30.01
CA09 26 0264

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de juillet 2009, soit du 2 au 29 juillet 2009, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de juillet 2009, soit du 2 au 29 juillet 2009, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1090209007

30.02
CA09 26 0265

Autorisation d'effectuer des virements de crédits du compte passif au surplus budgétaire divers pour un montant de 450 000 \$, afin d'imputer correctement les dépenses à venir en 2009

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser des virements de crédits du compte passif au surplus budgétaire divers pour un montant de 450 000 \$, conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs actuellement en vigueur à la Ville de Montréal. Les virements et imputations budgétaires sont stipulés dans un rapport préparé par la chef de division des Ressources financières et matérielles en date du 24 avril 2009, celui-ci étant joint comme annexe numéro 226 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1094250007

30.03
CA09 26 0266

Autorisation de la modification des imputations budgétaires reliées au contrat de services professionnels octroyé le 5 mai 2008 (résolution numéro CA08 26 0127 – Dossier numéro 1082913020) à « Axor Experts-Conseils inc. », firme d'ingénieurs-conseils, afin d'effectuer les relevés d'arpentage dans le cadre du programme de réfection routière de l'arrondissement, d'effectuer les relevés d'arpentage et la surveillance des travaux d'infrastructures sur le site du Technopôle Angus financé par le Fonds d'investissement et de réaliser des études en circulation

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser la modification des imputations budgétaires reliées au contrat de services professionnels octroyé à « Axor Experts-conseils inc. » le 5 mai 2008 (résolution numéro CA08 26 0127 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2008 – Dossier numéro 1082913020, intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement) conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement jointe au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.
1093515003

30.04

CA09 26 0267

Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et de la liste des contrats octroyés du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et d'approuver la publication du texte dans un journal diffusé dans l'arrondissement plutôt que d'être distribué à chaque adresse civique.

De prendre acte du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que le conseil d'arrondissement a conclu depuis le 1^{er} août 2008 jusqu'au 31 juillet 2009 et de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.
1094250008

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.01

CA09 26 0268

Émission d'ordonnances – Programmation d'événements publics :
« Épluchette Père-Marquette », « Projets d'animation dans les parcs de Rosemont–La Petite-Patrie », « Spectacle du Secteur danse du Centre Jean-Claude-Malépart », « Lancement de la comédie musicale le blues d'la métropole », « Balade en calèche du CRMF », « Course Trois, 2, 1, go », « Repas champêtre », « Ajoutez du rythme à votre quartier » « Festival ukrainien », « Marathon Oasis de Montréal », « Grand tournoi médiéval », « Marche de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec », « Congrès de la Fédération des astronomes amateurs du Québec », « La course à la vie CIBC » et « Marche pour des rêves » – Approbation d'un protocole d'entente avec l'Association culturelle St-Volodymyr relatif à l'événement « Festival ukrainien »

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser, le 22 août 2009, entre 12 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « **Épluchette Père-Marquette** », sur le site du parc Molson :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 227 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-157 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 22 août 2009 ou le 23 août 2009 en cas d'intempéries, entre 10 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « **Projet d'animation dans les parcs de Rosemont-La Petite-Patrie** », sur les sites du parc Étienne-Desmarteau et du parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 228 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-158 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 23 août 2009, entre 10 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Spectacle du Secteur danse du Centre Jean-Claude-Malépart** », sur le site du parc Jean-Duceppe :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 229 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-159 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 25 août 2009, selon les heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement « **Le blues d'la métropole** », sur la rue de Saint-Vallier entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques ou non;
- c) la fermeture de rue.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 230, 231 et 232 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-160 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-161 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3);
- Ordonnance 2009-26-162 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 26 août 2009, en cas d'intempéries, remis au 28 août 2009, entre 13 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Balade en calèche du CRMF** » :

- a) la circulation de véhicules hippomobiles, selon le trajet suivant:

Départ :	5200, rue Bélanger Est (près de la 42 ^e Avenue)
Passage sur les rues :	Rue Bélanger, direction est jusqu'à la 44 ^e Avenue; 44 ^e Avenue, direction sud jusqu'à la rue Beaubien; Rue Beaubien, direction ouest jusqu'à la 39 ^e Avenue; 39 ^e Avenue, direction nord jusqu'à la rue Saint-Zotique; Rue Saint-Zotique, direction est jusqu'à la 42 ^e Avenue; 42 ^e Avenue, direction nord jusqu'à qu'à la rue Bélanger.
Fin de trajet :	5200, rue Bélanger Est (près de la 42 ^e Avenue)

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 233 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-163 en vertu du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

D'autoriser, le 30 août 2009, entre 7 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Course Trois, 2, 1, go** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 234 et 235 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-164 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-165 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 2 septembre 2009 ou le 3 septembre 2009 en cas d'intempéries, entre 10 h et 14 h, dans le cadre de l'événement « **Repas champêtre** », sur le site du parc Père-Marquette, section sud :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 236 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-166 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 5 septembre 2009, entre 11 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Ajoutez du rythme à votre quartier** », sur le site du parc Jean-Duceppe :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 237 et 238 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-167 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-168 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 12 septembre 2009, selon les heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement « **Festival ukrainien** », sur le site du parc de l'Ukraine et sur diverses rues de l'arrondissement :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non;
- c) la fermeture des rues suivantes :
 - la 12^e Avenue, entre les rues de Bellechasse et de l'Ukraine;
 - la 13^e Avenue, entre les rues de Bellechasse et de l'Ukraine;
 - la rue de l'Ukraine entre la 12^e Avenue et le boulevard Saint-Michel.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 239, 240 et 241 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-169 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-170 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Ordonnance 2009-26-171 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'approuver le protocole d'entente entre l'Association culturelle St-Volodymyr et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement, ledit protocole étant joint comme annexe numéro 242 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser, le 13 septembre 2009, entre 7 h 30 et 14 h, dans le cadre de l'événement « **Marathon Oasis de Montréal** », sur le site des parcs Père-Marquette, Maisonneuve et Marie-Victorin :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 243 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-172 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 17 septembre 2009 ou le 18 septembre 2009 en cas de pluie, entre 7 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Grand tournoi médiéval** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 244 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-173 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 19 septembre 2009, entre 7 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Marche de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 245 et 246 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-174 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-175 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 26 septembre 2009, entre 21 h et 24 h et le 27 septembre 2009 de 13 h à 17 h, dans le cadre de l'événement « **Congrès de la Fédération des astronomes amateurs du Québec** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 247 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-176 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 3 octobre 2009, entre 14 h et 17 h et le 4 octobre 2009 entre 7 h 30 et 13 h, dans le cadre de l'événement « **La course à la vie CIBC** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 248 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-177 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 4 octobre 2009, entre 7 h et 13 h, dans le cadre de l'événement « **La Course à la vie CIBC** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 249 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance 2009-26-178 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 18 octobre 2009, entre 8 h et 14 h, dans le cadre de l'événement « **Marche pour des rêves** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 250 et 251 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-179 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-180 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.
1093581009

40.02

CA09 26 0269

Adoption – Premier projet de résolution autorisant l'occupation d'un bureau dans le bâtiment situé au 6910, rue Clark (unité 1)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'occupation d'un bureau en plus de l'habitation dans le bâtiment situé au 6910, rue Clark (unité 1). À ces fins, il est permis de déroger uniquement à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relativement à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - 1° aucune enseigne ne peut être installé sur l'immeuble.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 septembre 2009 à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, concernant ce projet de résolution.

Adoptée à l'unanimité.
1090963032

40.03

CA09 26 0270

Adoption – Second projet de résolution autorisant la construction d'un immeuble mixte (commercial et résidentiel) – Terrain situé entre les bâtiments situés aux 5971 et 5987, avenue Papineau – Lots 211-91 et 211-92 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment sur un emplacement situé entre les bâtiments portant les numéros 5971 et 5987, avenue Papineau (lots 211-91 et 211-92 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation), en dérogation aux articles 183 et 566 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatif à l'usage et au nombre d'unités de stationnement requis.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° l'implantation du bâtiment et l'aménagement paysager doivent être conformes au plan intitulé : « Implantation » et « Rez-de-chaussée », préparés par Architectes Duquette, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 juin 2009, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 216 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
 - 2° le traitement architectural du bâtiment doit être conforme aux plans intitulés : « Élévation principale » et « Élévation arrière », préparés par Architectes Duquette, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 juin 2009, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 217 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
 - 3° les détails de mur doivent être conformes au plan intitulé « Coupes de mur », préparé par Architectes Duquette, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 juin 2009, lequel plan est joint comme annexe numéro 218 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1080963092

40.04
CA09 26 0271

Adoption – Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 5151, boulevard de l'Assomption

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 5151, boulevard de l'Assomption, en dérogation aux articles 40, 71, 75 et 535 à 558 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) relatifs au taux d'implantation et aux marges latérales et arrière minimales et à l'aménagement d'une aire de chargement en cour avant.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

- 1° les travaux doivent être conformes aux plans identifiés « Plan d'aménagement - aménagement proposé », « Élévation de l'aménagement proposé - façade nord », « Élévation de l'aménagement proposé - façade ouest », « Élévation de l'aménagement proposé - façade sud » et « Élévation de l'aménagement proposé - façade est », préparés par Jodoin, Lamarre Pratte et associés, architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 25 juin 2009, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 219 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
- 2° un devis descriptif d'un ingénieur forestier sur le maintien ou la transplantation des différents arbres sur le site devra être fourni, devis comprenant aussi les mesures de protection des arbres lors des travaux de construction afin d'assurer la survie des arbres le long de l'accès véhiculaire. Ce devis devra inclure une évaluation de la période au cours de laquelle les travaux de transplantation devront préférablement être exécutés.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1090963031

40.05
CA09 26 0272

Adoption de la résolution autorisant l'agrandissement du garage automobile Provost – Bâtiment situé au 5445, rue Beaubien Est

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 5445, rue Beaubien Est (garage Provost), en dérogation aux articles 157, 183, 330, 448, 566, 592, 596, 630 et 632 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatifs à l'entrée principale d'un établissement, aux usages, à une saillie dans une marge, à la superficie maximale d'enseignes, au nombre maximal d'unités de stationnement, au dégagement requis autour d'une aire de stationnement, au type d'aménagement exigé autour d'une aire de stationnement, à la superficie permise pour l'agrandissement d'un usage dérogatoire.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° l'implantation du bâtiment et l'aménagement paysager doivent être conformes au plan intitulé : « Implantation proposée » préparé par Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 21 mai 2009, lequel plan est joint comme annexe numéro 176 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
 - 2° le traitement architectural du bâtiment doit être conforme aux plans intitulés « Élévation rue l'Assomption », « Élévation rue Beaubien » et « Élévation nord », préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 21 mai 2009, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 177 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1090963026

40.06
CA09 26 0273

Adoption de la résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 6400, 16^e Avenue (Collège de Rosemont)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 6400, 16^e Avenue, soit le collège de Rosemont, en dérogation aux articles 8, 40, 81 et 87 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) relatif à la hauteur en mètres et en étages, au taux d'implantation maximal, à la proportion minimale de maçonnerie en façade et à la superficie maximale des ouvertures.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1^o les travaux doivent être conformes aux plans préparés par Jodoin Lamarre Pratte et Associés, architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 21 mai 2009, ainsi que les plans d'aménagement paysagé AP-01/2 et AP-02/2, préparés par Version & Vlan Paysages, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 186 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
 - 2^o d'exiger une garantie bancaire de 25 000 \$ conditionnellement à la demande de permis de construction, afin de cautionner la protection des arbres situés dans le domaine public le long de la 16^e Avenue et le parachèvement de l'ensemble des travaux. Ce montant sera remis lorsque tous les travaux de construction et d'aménagement paysager apparaissant aux plans seront terminés ;
 - 3^o l'installation d'équipements mécaniques n'est pas autorisée sur le toit ;
 - 4^o le conteneur à déchets sera relocalisé dans la bande de dégagement de l'aire de stationnement adjacente à la clinique d'acupuncture et devra être entouré d'un enclos de bois ;
 - 5^o les enseignes devront être formées de lettres détachées non lumineuses, posées à plat sur le bâtiment, aux endroits identifiés au plan, avec un éclairage par réflexion ;
 - 6^o malgré la réglementation applicable, un 3^e étage pourra être ajouté conditionnellement à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité.
1080963046

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.07 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.07

CA09 26 0274

Autorisation de l'agrandissement au 2^e étage de l'usage conditionnel « garderie » pour le bâtiment situé au 3315, rue Saint-Zotique

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

1. D'autoriser l'usage conditionnel « garderie » dans le bâtiment situé au 3315, rue Saint-Zotique Est.

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

- 1° que l'affichage prévu n'exécède pas 1 m² (article 468 du Règlement d'urbanisme) et fasse l'objet d'une demande de permis distincte;
- 2° que le 2^e étage du bâtiment puisse être remis à son état d'origine, soit résidentiel, en cas d'arrêt des activités de l'usage « garderie » et qu'une entrée distincte soit maintenue pour le logement à l'étage.

Adoptée à l'unanimité.
1090963035

40.08

CA09 26 0275

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) – PIIA, articles 67, paragraphe 11 et 674.10 – Révision architecturale pour la construction de deux (2) bâtiments à des fins de logements, pour une clientèle ayant besoin d'aide – Bâtiments situés aux 5525-5535, avenue Charlemagne et 5520-5530, avenue Jeanne-D'Arc (OMHM Léa-Roback)

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de deux (2) bâtiments de 3 étages, situés aux 5525-5535, avenue Charlemagne et 5520-5530, avenue Jeanne-d'Arc, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), articles 67, paragraphe 11 et 674.10, les plans identifiés 1, 8, 9, 10, 11, 12, 13 ainsi que les plans illustrant les détails de construction et l'aménagement paysager, préparés par « Bertrand & Paquette, architectes », estampillés en date du 7 juillet 2009 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis de construction 3000141882 et 3000141884, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 252 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1080963085

40.09

CA09 26 0276

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) – PIIA, articles 66, 81, 87, 88 et 108 – Immeuble significatif – Jardin botanique (Centre de biodiversité) – Bâtiment situé au 4101, rue Sherbrooke Est

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction du Centre de recherches sur la biodiversité de l'Université de Montréal sur le site du jardin botanique situé au 4101, rue Sherbrooke Est.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), articles 66, 81, 87, 88 et 108, les plans préparés par « Provencher Roy Associés », identifiés A-001, A-002, A-101, A-104, A-111, A-113, A-300, A-301, A-310, A-400, A-401, A-410, A500, A-501, A-510, A-590, ainsi que les plans préparés par « Le groupe Séguin Lacasse », identifiés AP-02 et AP-04 avec la liste des plantation, 1/3, 2/3, 3/3, estampillés en date du 30 juillet 2009 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction numéro 3000122233, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 253 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1080963056

40.10
CA09 26 0277

Émission d'ordonnance – Installation d'un arrêt toutes directions sur l'avenue du Mont-Royal au carrefour de la 6^e Avenue

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'installer des arrêts obligatoires, ainsi que la signalisation appropriée, sur l'avenue du Mont-Royal Est, au carrefour de la 6^e Avenue.

D'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 254 aux procès verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-181 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1090759002

40.11
CA09 26 0278

Émission d'ordonnance – Implantation de trois (3) voies réservées aux autobus sur la rue Beaubien, sur le boulevard Rosemont et sur le boulevard St-Michel

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté nord, entre les rues Garnier et Saint-Denis, la réglementation de voie réservée aux autobus et taxis, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté nord, entre les rues Garnier et Saint-Denis, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'ouest de la rue Garnier.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté nord, entre les rues Garnier et Saint-Denis, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'ouest de la rue De Lanaudière.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté nord, entre les rues Garnier et Saint-Denis, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'ouest de la rue De Normanville.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté nord, entre les rues Garnier et Saint-Denis, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'ouest de la rue Saint-André.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté nord, entre les rues Garnier et Saint-Denis, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'ouest de la rue De Chateaubriand.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté nord, entre les rues Garnier et Saint-Denis, une signalisation limitant la vitesse à 40 km/h pour les autobus seulement, immédiatement à l'ouest de la rue Garnier.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté sud, entre les rues Boyer et De Normanville, la réglementation de voie réservée aux autobus et taxis, de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté sud, entre les rues Boyer et De Normanville, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'est de la rue Boyer.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté sud, entre les rues Boyer et De Normanville, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'est de la rue De La Roche.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté sud, entre les rues Boyer et De Normanville, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, du lundi au vendredi, excepté les autobus, immédiatement à l'est de la rue Saint-Vallier.

D'installer, sur la rue Beaubien Est, côté sud, entre les rues Boyer et De Normanville, une signalisation limitant la vitesse à 40 km/h pour les autobus seulement, immédiatement à l'est de la rue Boyer.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté nord, entre les rues Louis-Hémon et Chabot, la réglementation de voie réservée aux autobus et taxis, de 6 h à 9 h 30 et de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté nord, entre les rues Louis-Hémon et Chabot, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'ouest de la rue Louis-Hémon.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté nord, entre les rues Louis-Hémon et Chabot, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'ouest de la rue Chabot.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté nord, entre les rues Louis-Hémon et Chabot, une signalisation limitant la vitesse à 40 km/h pour les autobus seulement, immédiatement à l'ouest de la rue Louis-Hémon.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté nord, entre les rues Chabot et De Saint-Vallier, la réglementation de voie réservée aux autobus et taxis, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté nord, entre les rues Chabot et De Saint-Vallier, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'ouest de la rue De Normanville.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté nord, entre les rues Chabot et De Saint-Vallier, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'ouest de la rue Saint-André.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté nord, entre les rues Chabot et De Saint-Vallier, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 6 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'ouest de la rue De Chateaubriand

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté sud, entre les rues Saint-Hubert et Chabot, la réglementation de voie réservée aux autobus et taxis, de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté sud, entre les rues Saint-Hubert et Chabot, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'est de la rue Boyer.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté sud, entre les rues Saint-Hubert et Chabot, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'est de la rue De La Roche.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté sud, entre les rues Saint-Hubert et Chabot, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'est de la rue Chambord.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté sud, entre les rues Saint-Hubert et Chabot, la réglementation d'obligation d'aller tout droit, de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi, immédiatement à l'est de la rue Cartier.

D'installer, sur le boulevard Rosemont, côté sud, entre les rues Saint-Hubert et Chabot, une signalisation limitant la vitesse à 40 km/h pour les autobus seulement, immédiatement à l'est de la rue Saint-Hubert.

D'installer, sur le boulevard Saint-Michel, côté ouest, entre les rues Bélanger et Rachel, la réglementation de voie réservée aux autobus et taxis, de 6 h 30 à 9 h, du lundi au vendredi.

D'installer, sur le boulevard Saint-Michel, côté est, entre les rues Rachel et Bélanger, la réglementation de voie réservée aux autobus et taxis, de 14 h 30 à 18 h 30, du lundi au vendredi.

D'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 255 aux procès verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-182 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1090759001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 00.

André Lavallée
Maire d'arrondissement

Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement